

N° 5328⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

**portant réorganisation du centre de psychologie
et d'orientation scolaires (CPOS)**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(4.7.2006)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 22 juin 2006 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant réorganisation du centre de psychologie
et d'orientation scolaires (CPOS)**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 21 juin 2006 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 3 mai 2005 et 2 mai 2006;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 juillet 2006.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

